



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2026ARR041

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 13 avril 2026

Objet : Nomination des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Cugnaux – Bernard STEIN

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°2026DEL006 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS dont 8 membres nommés par le maire qui mènent des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur la commune ;

Vu l'affichage en Mairie en date du 28 mars 2026 de l'appel à candidatures à destination des associations en vue de proposer des candidatures au Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant l'obligation pour le maire de nommer des membres du Conseil d'administration du CCAS participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dont un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes en situation de handicap du département ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Bernard Stein est nommé membre du Conseil d'administration du CCAS en tant que personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du conseil municipal.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié à la personne intéressée.

Cugnaux, le 13 avril 2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ